



## Sans tabous ni langue de bois !

Les commémorations du 81<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme et les célébrations du 14 juillet ont rythmé l'actualité de ces dernières semaines. Ces commémorations nous invitent aussi à réfléchir aux choix effectués par nos prédécesseurs. Ce fut, entre autres, **l'abolition des privilèges au moment de la Révolution et celui de promouvoir une grande politique d'émancipation sociale à la Libération**. Ce ne sont pas seulement des raisons de justice sociale et d'égalité qui les guidaient. **L'efficacité économique aussi était visée** dans un pays en ruines au sortir de la guerre.

**La purge d'austérité qui nous a été annoncée le 15 juillet par le Premier ministre est à contre-courant** de ces objectifs. Les congés payés sont maintenant sur la sellette. Demain, ce sera le tour du travail le dimanche, le travail de nuit et peut être même celui des enfants ? Nul ne peut dire à cette heure ce qu'il restera des **5,3 milliards d'euros exigés aux collectivités dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026** ? Dans le même temps il nous est dit que les Français consomment trop de médicaments, se rendent trop chez le médecin, utilisent trop de scanners et de lits d'hôpitaux. Tout ceci entraînant dans une course effrénée, à l'augmentation de la dette de « 5 000 euros par seconde » nous dit le Premier Ministre.

Dans un tel contexte de tensions extrêmes, il devient incontournable de **poser en grand la question de la justice fiscale**. Le magazine Challenges vient de montrer que **l'avoir total des 500 plus grandes fortunes françaises, qui était de 454 milliards d'euros en 2016, est passé à 1228 milliards d'euros en 2024**, soit un gain de 774 milliards en une huitaine d'années. Cela ne représente pas moins de 170 % d'augmentation, soit 100 milliards de plus chaque année. Deux fois le budget de l'éducation nationale.

Au-delà de ces aspects financiers, il convient d'interroger plus fortement **la notion rabâchée de « produire plus »**. **Produire plus de quoi exactement ?** Des armes ? Des pesticides ou des médicaments ? Une alimentation de qualité, des soins, des enseignements et des formations ?

Poser ces questions, c'est un peu y répondre !  
**Alors, rendez-vous à la rentrée !**

Gérard Lahellec, le 22/07/2025

**De la loi Duplomb à la loi Dati sur  
l'audiovisuel public :  
toujours la même méthode !**

## A propos de la loi « Duplomb » : quand on méprise la vie parlementaire, l'expression citoyenne trouve d'autres voies !

En vérité, **ce sont 7 députés et 7 sénateurs qui ont scellé le destin de cette loi** visant à "lever les contraintes" des agriculteurs. Certes, cette loi a été votée par la majorité sénatoriale, mais il n'y a pas eu de débat à l'Assemblée nationale. Car avant même d'examiner le texte, **les députés ont voté une motion de rejet du texte**, motion déposée par le propre rapporteur du texte ! Une **manœuvre politique destinée à empêcher le débat parlementaire** et l'examen des amendements ! Comme je l'ai souligné en débat public au Sénat, ce procédé, qui porte atteinte au bicamérisme, discrédite le parlementarisme.



**L'Assemblée nationale a donc dû faire un vote sans discussion** et selon les déclarations officielles, pour prendre en considération l'ampleur de la pétition par une jeune étudiante, **on pourrait demain lui proposer une discussion sans vote !** Mais que devient donc la démocratie représentative dans notre pays ?

**Ce texte est inspiré par l'idée que l'intensification de la productivité est la seule solution pour assurer la pérennité de notre agriculture.** Il ne s'attaque pas à la question du revenu des exploitants mais prévoit le retour d'un pesticide interdit dans les champs, le stockage de l'eau, l'agrandissement des élevages et le placement de l'avis scientifique de l'ANSES sous la tutelle du bon vouloir ministériel... plusieurs dispositions qui inquiètent associations, scientifiques et une partie des agriculteurs. La manœuvre qui a consisté à le faire rejeter à l'Assemblée pour mieux l'adopter dans la version issue de la commission mixte paritaire (CMP) a fait long feu et **après le succès de la pétition initiée en ligne, le débat est devenu si clivant qu'on ne parle plus d'agriculture ni de développement agricole !** L'acétamipride, néonicotinoïde utilisé pour le traitement des betteraves sucrières et de la noisette, est désormais devenu le principal sujet du débat public en cours ! **Puisse le vrai débat reprendre pour aborder enfin la question centrale de la rémunération du travail paysan, du développement de l'élevage et du retour de la valeur ajoutée à la ferme !**

Comme si cela ne suffisait pas, **la ministre de l'Agriculture a publié, le 10 juillet 2025, un décret consistant à remettre en question la liberté scientifique indépendante de l'ANSES.** Ce décret met en oeuvre une disposition de la loi Duplomb retirée en CMP. La Ministre a fait **le choix de passer outre le choix des parlementaires** et d'user de la voie réglementaire pour imposer la disposition retirée. J'ai demandé le retrait immédiat du décret en question !

**Retrouvez mon interpellation !**



### Quant à la loi « Dati » sur l'audiovisuel public...

L'idée de cette loi sur l'audiovisuel est de créer une holding afin de regrouper l'ensemble des fonctions support, administratives et numériques des groupes, et confier la stratégie à un super-président. **L'objectif non avoué est, une fois de plus, d'instaurer un système « d'optimisation » de la dépense publique.**

La création d'une Holding regroupant France Télévisions, Radio France et l'INA a fait l'objet de la part des députés d'une motion de rejet préalable adoptée grâce au vote Pour de 94 députés sur 132 votants. À la suite de cette adoption, le gouvernement a renvoyé le texte en toute hâte au Sénat, avec la complicité de sa majorité politique. En recourant à l'article 44-1 de la Constitution (vote bloqué), **le gouvernement a ajouté insidieusement de nombreux amendements afin de faire voter sa réforme de l'audiovisuel, lui permettant de n'envoyer aucune étude d'impact.** Il reviendra désormais à la CMP réunissant 7 sénateurs et 7 députés d'élaborer le texte final qui sera soumis pour validation aux deux assemblées ! **Curieuse manière de faire vivre le bicamérisme et la démocratie !**

# 211 Mds d'aides publiques aux grandes entreprises : notre commission d'enquête

## Un engagement constructif et transparent !

Constituée le 22 janvier à l'initiative de notre groupe politique (Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky) dans le cadre de l'article 6 bis du Règlement du Sénat, la **commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants**, MM. Olivier Rietmann (LR) et Fabien Gay rapporteur (PCF) ont présenté les conclusions du rapport de la commission le 8 juillet 2025. La commission a dénombré 2 267 aides publiques aux entreprises.

## 211 milliards

C'est, en euros, la somme perçue par les entreprises en 2023 selon un rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques à l'initiative du groupe communiste au Sénat



Elles peuvent être distinguées selon leur nature, leur domaine d'intervention ou encore l'identité de leur financeur. **L'Etat n'est pas en mesure aujourd'hui de déterminer avec précision le montant des aides publiques versées aux grandes entreprises**, quelle que soit la définition que l'on donne à ces dernières, ainsi qu'à leurs sous-traitants ! **La commission d'enquête a été contrainte d'évaluer elle-même le montant des aides : 211 Milliards pour l'année 2023 !** Elle a produit 26 recommandations afin que soit établie une totale transparence dans la répartition des fonds. Parmi ces recommandations, la commission demande à l'INSEE de créer d'ici le 1er janvier 2027 un tableau détaillé et actualisé chaque année sur les aides octroyées. Elle préconise aussi de créer un registre simplifié des aides publiques reçues par ces grandes entreprises. **Ce sont là autant d'éléments de transparence qui devraient permettre d'éclairer un véritable débat sur le projet de loi de finances !**

## Prenons garde à ne pas systématiser la régulation des urgences l'été !



**J'ai alerté le Ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les conséquences néfastes de la régulation des services d'urgences dans le département des Côtes d'Armor en cette période estivale.**

L'ARS a donné son accord pour la mise en place de la **régulation des urgences la nuit, du 12 juillet au 24 août 2025 pour les hôpitaux du groupement hospitalier territorial (GHT) Armor**. L'accueil de tous les services d'urgences (Guingamp, Lannion-Trestel, Saint-Brieuc et Paimpol) sera donc placé sous appel préalable au 15, afin d'organiser les passages et de les prioriser.

Certains patients, dont l'urgence n'est pas avérée, seront ainsi renvoyés vers les autres hôpitaux de la région Bretagne. Or l'agglomération rennaise, le territoire environnant Saint-Malo et Dinan et des établissements comme Pontivy et Carhaix voient eux aussi déjà leurs services d'urgences régulés pour la période estivale. Où iront donc les patients ? **Débordés par le nombre croissant d'appels, les professionnels commettent des erreurs, parfois fatales.** Un patient souffrant de graves hémorragies a vu son état minimisé par un médecin régulateur du Samu de Saint-Brieuc, qui a refusé d'envoyer une ambulance en urgence. Il est finalement mort quelques heures plus tard et le médecin a été condamné en janvier 2025 pour « non-assistance à personne en danger ». Si le contexte d'un effectif médical tendu (douzaine de postes vacants sur l'ensemble des sites du GHT) explique cette décision, **il appartient à l'Etat de prévenir cette organisation dite dégradée en augmentant durablement les recrutements de personnel médical.** Le gouvernement doit revenir sur la systématisation de la

Ma question en intégralité !

## À vos côtés en circonscription !



**81e anniversaire des combats du maquis de Coatmellouen à Plésidy-Saint Connan**

[Plus d'infos !](#)



**À la commémoration de la fin des hostilités de la guerre à La Pie en Paule**

[Voir plus !](#)



**Accueil au Sénat du conseil municipal des jeunes de Saint-Carné !**

[Plus d'infos !](#)



**À la cérémonie de remise des médailles du mérite agricole à Adeline et Didier Yon !**

[Voir plus !](#)



**À la cérémonie de la Butte Rouge, à Plœuc-L'Hermitage !**

[Plus d'infos !](#)



**À la cérémonie du 16 juillet à Garzonval en Plougonver !**

[Voir plus !](#)



**À la cérémonie départementale du 14 juillet à Saint-Brieuc !**

[Plus d'infos](#)



**À Mûr-de-Bretagne pour la 7e étape du Tour de France 2025 !**

[Voir plus !](#)



**À la cérémonie d'hommage à la police nationale**

[En savoir plus !](#)



**À Brest pour rendre hommage aux marins morts à Mers el-Kébir**

[Pour approfondir](#)



**Au vernissage de l'exposition « Les Éclaircies »**

**À Plérin pour inaugurer la nouvelle Maison du Bâtiment**

Pour les plus curieux

Détails



**À Plouguenast Langast pour inaugurer trois équipements**

Informations



**À la cérémonie commémorative du Maquis de Plouisy**

Explications



**Aux côtés des sapeurs-pompiers pour la Journée nationale des sapeurs-pompiers**

Plus d'infos



**À la cérémonie républicaine d'inauguration de l'EHPAD Notre Dame de Plestin**

Voir plus !

## RESTONS EN CONTACT !

Pour en savoir plus quotidiennement sur mes interventions au Sénat, mes déplacements à vos côtés et mes engagements, rejoignez-moi sur :



Venez me rencontrer et me faire part de vos problématiques et initiatives :

*Permanence parlementaire :*

*1 ter rue du 71e régiment d'infanterie, 22000 Saint-Brieuc*

*Tél: 02 96 63 03 48*

*Mail: [v.girondeau@clb.senat.fr](mailto:v.girondeau@clb.senat.fr)*

[Se désinscrire](#)